

Si les indices sont suffisants pour contenter la loi anglaise un peu trop exigeante, il sera arrêté aujourd'hui.

### NOUVELLES MILITAIRES

**Le 16e chasseur.** — On nous signale une innovation dont les chasseurs du 16e bataillon sont très réjouis. MM. les officiers du corps. Depuis quelque temps, la fameuse gamelle est devenue inutile; chaque soldat ayant son assiette, son verre et son couvert.

La France militaire donne sur cette innovation, qui a été également adoptée au 20e de ligne, les détails suivants :  
Tout cela coûte 40 centimes, et c'est l'homme qui en fait le déboursé. Il paye la somme de suite, et il n'en a pas le moyen, on lui retient un sou par prêt pendant huit jours. Le soldat paye cette somme insignifiante avec le plus grand plaisir, il a son couvert à lui; il mange proprement.

## CHRONIQUE LOCALE

### ROUBAIX

Le JOURNAL DE ROUBAIX publiera prochainement, dans ses deux éditions (grand et petit format), des tableaux indiquant les principales maisons de nouveautés, confections, modes, lingerie, mercerie, chapellerie, corbonnerie, horlogerie, bijouterie, confiserie, jouets d'enfants, etc., etc., de Roubaix-Tourcoing.

D'autres tableaux comprennent les noms des fournisseurs d'articles pour tissages, feignages, filatures, etc.  
Ces tableaux, mis régulièrement sous les yeux du public, rappellent à ceux de nos concitoyens qu'ils ignorent ou qu'ils oublient souvent, qu'ils peuvent facilement acheter à Roubaix-Tourcoing ce qu'ils vont trop volontiers chercher à grands frais au dehors.

Les maisons qui désirent figurer dans nos tableaux sont priées de nous envoyer, le plus tôt possible, leur nom et leur adresse, en indiquant leur spécialité, car nous devons nous limiter à un certain nombre.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est arrivé à un tirage très-élevé.

Dans la circonscription de Roubaix-Tourcoing-Lannoy qui comprend 250,000 habitants, il se rencontre dans toutes les mains. La grande édition est reçue par l'industriel, le négociant, le propriétaire, comme édition à cinq centimes est lue par l'ouvrier, l'employé, le détaillant, les cultivateurs, le petit rentier. Il se trouve dans tous les cercles, cafés, hôtels, restaurants, estamets et dans la plupart des cabarets.

Les maisons, dont les noms figurent sur nos tableaux, s'assurent une publicité considérable et très-productive, car le consommateur de toute classe s'habille aisément à s'abonner de préférence au fournisseur dont le nom est fréquemment rappelé à son souvenir.

**AVIS AUX ÉLECTEURS.** — Nous prions instamment les conservateurs et les indépendants de s'occuper de la révision des listes électorales; nos amis ne doivent pas oublier, en effet, que dans le courant de l'année 1886 aura lieu le renouvellement par moitié, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement dans tous les cantons de France.

On sait que toute demande en inscription ou en radiation se fait à la Mairie, sur un registre ad hoc, du 15 janvier au 4 février inclusivement; ce délai une fois expiré, toute réclamation est lettre morte.

**Un incident drôlatique.** — Samedi après-midi, deux individus, présentant des airs tragiques, se sont présentés dans nos bureaux.

L'un était un habitant de Lille, l'administrateur de Citeyenillois, l'autre, un sieur Leroy, vendeur de journaux à Roubaix.

Ils déclarent être envoyés par l'ami de Martinet, Léon Decourchelle, l'anarchiste récemment sorti de la prison de Lille où le tribunal correctionnel l'avait mis pour quelques mois, à la suite de l'incident de Lys-lez-Lannoy.

Au premier mot, notre directeur les pria de décrire sans délai.

Mais les deux personnages expliquèrent humblement qu'ils venaient tout au nom de la famille de M<sup>me</sup> Decourchelle — famille honorable, ajoutèrent-ils. On consentit alors à les entendre.

Ils présentèrent un extrait manuscrit (de l'écriture des placards Martinet) d'un article paru ici au mois d'octobre et dans lequel un reporter, M. Georges Gallot, commettait une confusion, d'ailleurs fâcheuse, en confondant une femme de ce genre, disait que M<sup>me</sup> Louis Decourchelle (et non

Léon) était la femme qui vendait, à cette époque, sur la grande-place, les placards de Martinet. Ils désiraient, disaient-ils, obtenir une rectification au nom de la famille.

On leur fit remarquer que cette rectification avait été surabondamment faite, dès le lendemain, par l'insertion d'une longue lettre dans laquelle M<sup>me</sup> Léon Decourchelle avait informé le public qu'il ne fallait pas la confondre avec la femme Léon Decourchelle dont parlait l'article, en même temps qu'elle avait fait un éloge bien senti de monsieur son mari.

Les deux délégués de la famille parurent ahuris; ils déclarèrent que ceux qui les envoyaient ne leur avaient nullement parlé de cette lettre dont ils ignoraient, quant à eux, jusqu'à l'existence!

Pour tant l'un d'eux insinua timidement que l'anarchiste libéré Decourchelle pourrait bien se livrer à des actes de violence, si l'on n'accordait pas une nouvelle rectification ou... une réparation par les armes!!!!

Cela devenait tout à fait grotesque. On fit comprendre aux deux envoyés que, si le parti anarchiste, enhardi par l'impunité dont le couvrent les jolies lois opportunistes et par les avantages que lui assurent, à Roubaix, la loi sur les récidivistes (grâce à l'inconcevable oubli commis par l'ancien député Achille Scrépel), s'avait, après avoir pratiqué à outrance l'outrage, la calomnie et la diffamation, d'en arriver à d'autres moyens, il trouverait à qui parler.

Ces... messieurs furent ensuite congédiés et se retirèrent avec force salutations.

Aujourd'hui, ils rapportent leur visite à leur façon dans les bureaux de M<sup>me</sup> Decourchelle. L'idée ne saurait venir de discuter avec ce monde là; il y a, pour cela, des raisons si généralement comprises qu'il est inutile de les dire.

Mais l'incident en lui-même ne manque pas de saveur et devait être raconté.

Il faut nous attendre à recevoir maintenant les témoins de toutes les condamnations libérées, en vertu de la loi nouvelle, peuvent venir à Roubaix, grouper au milieu des sympathies de leurs amis politiques, un repos légitimement gagné par une lutte courageuse contre les quelques préjugés qui maintiennent encore un dernier reste d'influence réactionnaire.

Entre temps, ces honorables messieurs pourront, tout à leur aise, exprimer, sous toutes les formes, leur parfait mépris aux représentants de ce qui fut l'autorité judiciaire.

**La présence du repris de justice** qui se fait appeler le paria Martinet, a causé, dimanche soir, à l'Hippodrome, divers incidents tumultueux.

Le paria a été lynché et bousculé par des groupes de jeunes gens.

L'une des personnes outragées dans ses placards, M. Caillot, obéissant à un mouvement de colère irrefléchi, mais trop compréhensible, s'est jeté sur le repris de justice qui l'avait, nous dit-il, bravé en passant près de lui peu d'instants auparavant.

Que qu'un est heureusement intervenu et a fait comprendre à M. Caillot combien il était indigne de lui de se commettre dans une rixe avec le « paria ».

**Société de consommation de Roubaix.** — Voici le compte-rendu des opérations de l'année 1885, présenté par l'Administration de la société dans l'assemblée générale du dimanche 17 janvier :

Messieurs les Sociétaires,  
Nous vous présentons l'inventaire dressé le 31 décembre 1885

PASSIF	ACTIF		
Dépôts.....	51,018 fr.45	Ancien immeuble.....	60,000 fr.01
Cotisation.....	49,281 fr.25	Idem.....	60,000 fr.01
Réserve.....	33,251 fr.23	Nouvel immeuble (pour cause d'agran-	
Cautonnement du Gérant.....	3,077 fr.48	dissement, non amorti.....	33,251 fr.56
Total.....	141,628 fr.39	Mobilier industriel nouveau, id.....	1,433 fr.91
		Espèces en caisse et au banquier.....	118,215 fr.29
		Revenus.....	68,267 fr.00
		Marchandises.....	7,633 fr.59
		Dé par le bureau de bienfaisance et les	
		hospices.....	12,151 fr.06
		Total.....	211,302 fr.34
		Bénéfices de l'année.....	141,628 fr.39
		Outre ce bénéfice de 141,628 fr.39, qui monte à 25,000, nous payons en intérêts pour le dépôt et cotisations des sociétaires une somme de 5061 fr. 77.	
		D'après la délibération prise à l'Assemblée générale du 29 janvier 1884, nous devons prélever sur ce bénéfice une somme égale à deux pour cent du chiffre d'affaires afin de reconstituer par annuités la réserve, et d'amortir les nouvelles constructions, soit une somme de 7979 fr. 10 c., ce qui réduit les bénéfices à partager à 91,641 fr. 85 c.	
		Le montant de la consommation totale des sociétaires étant de 398,492 fr. 80 c., nous pouvons vous distribuer un bénéfice de vingt-trois centimes par chaque franc de consommation que vous aurez faite. Il reste en plus une somme de 39 fr. 20 c., à porter à la réserve selon l'usage.	
		La remise des livrets réglementés et des bénéfices se fera demain Lundi 18 janvier, à 6 heures du soir, pour les sociétaires dont le nom commence par D. — Mardi 19, à 8 heures 1/2 du soir, pour les lettres A. B. C. — Mercredi 20, à 8 heures 1/2 du soir, pour les lettres E. F. G. H. — Jeudi 21, à 8 heures 1/2 du soir, pour les lettres I. J. K. L. — Vendredi 22, à 8 h. 1/2 du soir, pour les lettres M. N. O. P. Q. R. — Samedi 23, à 6 heures du soir, pour les lettres S. T. V. W. Y. Z. — au siège de la Société, rue des Filatures, 50.	
		Les sociétaires dont les cotisations de 5 francs n'est pas complètes, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.	
		Avis important. — Nous prévenons les sociétaires qui pour toucher leurs bénéfices, ils devront se présenter personnellement pour donner leur signature,	

Cette fois, l'image de Marie agonisante faisait place à celle de Madelon, le bourreau de sa mère! Et ce qu'il allait le revoir? Est-ce qu'il allait être obligé de lui parler, de l'interroger, de lui répondre?

Quel supplice! Quand il arriva auprès de la maison, il hésita. Il n'avait plus que quelques pas à faire pour se trouver à la porte, et cet espace lui semblait énorme.

Déjà, sans avoir vu Marie, il se sentait tout bouleversé.

Il avait comme un désir immense et en même temps comme une épouvante de se retrouver en face d'elle.

Et pourtant il savait combien il était aimé, quelles douces paroles de pardon l'attendaient, mais cette enfant sans vie et sans forces, toute défaillante d'amour, cette enfant qui mourait à cause de lui, est-ce qu'il pourrait la regarder sans remords.

Il frappa à la porte. Une voix de femme repoussa : — Entrez!

Il ouvrit, et ce fut Simonne qu'il aperçut. La paysanne, qui l'attendait, se leva et resta devant Jérôme la tête baissée, avec une rougeur sur le front.

Son cœur, qui battait avec violence, soulevait le foulard croisé sur sa poitrine. Elle ne pouvait pas, non plus, maîtriser son émotion, et en se retrouvant devant cet homme qu'elle avait aimé presque jusqu'à un crime, qu'elle aimait encore secrètement, elle n'était plus maîtresse de sa volonté.

ou remettre à la personne qui se présentera pour eux un reçu avec timbre.

Les administrateurs : Cyrille CAQUANT, E. MARCHEL, D. BOUTTEVILLE, H. BOHMY.

La Commission de surveillance et de contrôle certifie avoir repris pendant le courant de l'année 2005 les comptes, factures et calculs, avoir vérifié toutes les écritures relatives au présent inventaire, et déclare qu'il est sincère et véritable.

Les membres de la commission : A. FLORIN, J.-B. VINCENT, C. MAHIEU, A. FAIDHERBE, GERARD-POULAIN.

INVENTAIRE TRIMESTRIEL DE L'ANNÉE 1885.	
1er trimestre.	Chiffres de faits.
2e	24,251 fr. 15
3e	96,921 fr. 97
4e	97,481 fr. 35
Total	111,725 fr. 02

Fr. 398,994 fr. 86  
Premier trimestre, Bénéfices: 24,251 fr. 15 soit 26 0/0  
2e — — — — — 96,921 fr. 97  
3e — — — — — 97,481 fr. 35  
4e — — — — — 27,043 fr. 50 = 24 0/0  
Total 111,725 fr. 02

La différence entre le chiffre d'affaires et le chiffre d'achat des sociétaires, provient des ventes faites aux tiers sans participation aux bénéfices.

Le nombre des sociétaires qui était de 898 au 1er janvier dernier est actuellement de 1,119.

La fabrication de l'année a été de 1,221,916 kilog., dans les trois quarts de pain, ce qui a nécessité l'emploi de 892,407 kilog. de farines diverses. — 100 kilog. de farine ont donc rendu 137 kilog. 250 gr. de pain.

La fabrication des diverses sortes de pain a été comme suit : Grais, 369,442 kil.; blanc, 487,828 kilog.; ménage, 376,647 kil. 250. — Total 1,224,916 kil.

**Commissions municipales.** — Les membres des Ire et 8e commissions se réuniront à l'Hôtel-de-Ville le mercredi 20 janvier, à 5 heures 1/2 du soir. Ordre du jour : 1° Construction et aménagement d'un atelier de dégrèvement à la condition publique. — Demande d'un crédit supplémentaire. — 2° Expropriation de la rue de la Gare; réclamation des héritiers Duthoit. — 3° Examen des demandes formées par MM. Duthoit-Lorhois, ancien directeur du Mont-de-Piété, Duhamel, inspecteur de police, Bouteville, ancien agent de police. — 4° Compte de M. Salenbrin, décédé, receveur municipal. — 5° Canal de Roubaix; rachat des coupes délivrées aux anciens concessionnaires.

**Vérification des poids et mesures.** — Le rôle supplémentaire des rétributions à percevoir pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage dans la ville de Roubaix, cantons Est et Ouest, pour l'année 1885, est en recouvrement à partir de ce jour.

Les rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication des rôles et un seul versement. Il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables pour ces contributions.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé, trois mois, à dater du jour de la présente publication, pour pouvoir en demander la réduction, sans en être tenu plus admis à réclamer.

**Un de nos concitoyens M. Morel fils,** a gagné un lot de 10,000 francs au tirage la loterie Coloniale.

**Un vol de 2,000 francs.** — Au mois de septembre 1885, les époux K., demeurant rue de la Rochefontaine, maisons Vandamme, recueillait chez eux un de leurs neveux, jeune homme de 21 ans, nommé Edouard V... Cet individu, qui servait dans les carabiniers belges et était en garnison à Bruxelles, avait déserté son régiment.

Le séjour de la Belgique lui étant interdit, il se réfugia chez son oncle, un fort brave homme qui le reçut à bras ouverts. Très bien même, comme le prouve la suite de cette histoire.

M. et Mme K., gagnant leur vie en travaillant au fabrique, à l'arrivée de leur neveu, ils ne changèrent rien à leur train d'existence, partant le matin de bonne heure et ne rentrant qu'à une heure avancée de la soirée.

Quant à V..., trop paresseux pour chercher une occupation, il se bornait à garder la maison. En tout cas, il le gardait d'une singulière façon. Rempli d'instincts vicieux, cet individu ne tarda pas à découvrir que ses bons parents déposaient toutes leurs économies dans un petit coffre placé dans leur chambre. Il n'eut, dès lors, qu'un seul but : y puiser pour satisfaire ses goûts de débauche. Et la manière dont il parvint à ses fins fut aussi ingénieuse que coupable.

Il y avait, dans ce coffre, quatre mille francs environ, produit des labeurs quotidiens et de l'épargne des deux époux. Cette somme était enfermée, partie dans des porte-monnaies, partie dans des sachets.

V... enleva les charnières et chaque jour peindre, prit largement de quoi subvenir à ses caprices. Ce manège dura plusieurs mois sans que M. et Mme K... en eussent le moindre soupçon. Vers la fin de novembre, le déserteur alla tenter fortune ailleurs. Il revint le 13 décembre, par un jour mou et, depuis on ignore ce qu'il est devenu.

Il y a quelques jours, les époux K... vérifièrent le contenu de la précieuse cassette, chose qu'ils ne faisaient guère qu'une fois par an. Nous ne pouvons pas dépeindre leur émotion en constatant qu'il leur manquait de 1,800 à 2,000 francs.

La disparition des charnières expliqua le mystère : les braves gens avaient été victimes d'un audacieux voleur. Ils portèrent plainte, et l'enquête à laquelle s'est livrée la commission de police a établi la culpabilité du neveu infidèle. On le recherche activement, on ne croit pas qu'il ait quitté la région, mais il est à peu près certain qu'il a dépensé la majeure partie de l'argent dérobé à son oncle.

**Acte de probité.** — Vendredi, à 1 heure, une couturière de Lannoy, Mlle Juliette Lespalle, a

trouvé en descendant du car, sur la Grand-Place de Roubaix, un porte-monnaie qu'elle a couru déposer au bureau des tramways. Ce porte-monnaie contenait 70 francs; il a été réclamé quelques heures plus tard par sa propriétaire, une brave femme dont il constituait tout l'avoir.

**Nous n'avons pas fini** de narrer les faits et gestes de messieurs les émulés de Cartouches.

Un camionneur, M. Cyrille Cochetux, chargeait des pièces de tissus sur sa voiture à la porte de la maison de M. Lesienne, rue Neuve. Il s'absenta pendant deux minutes; à son retour, il constata qu'on avait volé une pièce de poids de 17 kilog., et renfermée dans un sac. Ceci s'est passé samedi, vers 7 heures du soir.

Pendant que M. Meloup, cabaretier à la Petite Nef, rue de la Fosse-au-Clieux, se trouvait dans sa cuisine, un consommateur dépourvu de conscience a filé avec un superbe jeu de jaquets muni de tous ses accessoires. M. Meloup a prévenu la police, mais il y a dix contre un à gager qu'il ne reverra plus son jeu de jaquets.

**Watrelos.** — On lit dans le Progrès du Nord :  
**Révoquant.** — Le sieur Aubry, commissaire de police à Watrelos, ancien maréchal des logis de gendarmerie à Quenoy-sur-Déule, vient d'être révoqué.

Le représentant de l'autorité n'avait rien trouvé de mieux pendant un court congé qui lui était accordé, que d'aller faire de la propagande réactionnaire dans le département de la Meuse, son pays natal.

Avis aux nombreux fonctionnaires qui l'imitent trop souvent.

Nous ne savons si M. Aubry est allé faire de la propagande « réactionnaire » dans son pays natal, mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce fonctionnaire n'est nullement révoqué. Il a été déplacé, mais... avec avancement. Le correspondant du Progrès prend trop vite ses désirs pour la réalité!

**Croix.** — Jeudi, après-midi, à 4 heures, deux ramoneurs se présentaient chez Emile Dutrieux, architecte, et voulaient à toute force nettoyer les cheminées. M. Dutrieux essaya de les congédier; mais l'un d'eux, un certain Segard, refusa de sortir. Bien plus, il ferma en disant : « Je suis le maître d'ici. » Puis son camarade et lui se jetèrent sur M. Dutrieux, le frappèrent, se livrèrent même à des actes de violence sur la mère et la sœur du jeune architecte et se retirèrent de fort méchante humeur.

La gendarmerie ayant été saisie de l'affaire, ouvrit une enquête. Les deux coupables sont connus; ce sont deux ramoneurs exerçant ce métier pour leur propre compte. Ils logent en garni à Roubaix, rue Beuwaert. L'un est sujet italien et l'autre est originaire de Tourcoing. Tous deux paraîtront prochainement en police correctionnelle.

## TOURCOING

**Le conseil municipal** se réunira en séances extraordinaires les mercredis 21 et vendredis 22 courant. L'ordre du jour comprend le budget communal 1886, le nouveau tarif des droits de place, le compte administratif du bureau de bienfaisance de 1884, dont la discussion sera probablement assez vive.

Nous publierons demain la nomenclature des affaires qui seront traitées dans cette réunion.

**Funérailles de la sœur St-Jean.** — Hier, on eut lieu à l'église Notre-Dame, les funérailles de la sœur Jeanne St-Jean, pieusement décédée mercredi dernier à l'Hôtel-Dieu, à l'âge de 80 ans. Toutes les classes de la population, pauvres et riches, s'étaient donné rendez-vous pour rendre un dernier hommage à celle qui avait fait si longtemps le bien à Tourcoing, soulageant tant de misères et s'éclairant de sa douce lumière.

Les orphelins entouraient le cercueil de leur voix muette; toutes les sœurs de charité étaient là et les différents ordres religieux de la ville étaient également représentés. Les membres du Bureau de Bienfaisance, et à leur tête, M. le Maire, président de droit, étaient présents. On remarquait aussi dans la nombreuse assistance M. le doyen de Saint-Christophe et M. Leblan, principal du collège. M. Fiehaux, aumônier de l'Hôtel-Dieu, conduisait le deuil.

Après le service, M. le doyen de Notre-Dame donna l'absoute, et l'imposant cortège accompagna le cercueil au cimetière.

La sœur St-Jean était à Tourcoing depuis 40 ans et à toujours été à la tête des services du bureau de Bienfaisance. Elle avait pris le voile en 1833, à l'âge de 13 ans.

**Comité de secours aux blessés.** — Nous recevons la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

« Le comité de secours aux blessés militaires a décidé de donner un grand concert le samedi 30 courant.

« L'administration municipale a bien voulu se mettre à notre disposition la grande salle des mariages; c'est donc dans ce local que sera donnée cette fête de bienfaisance.

« Connaissant l'intérêt que la presse porte aux œuvres destinées à secourir les héros de notre vaillante armée, nous n'hésitons pas à lui demander son bienveillant concours.

« Nous espérons que vous voudrez bien donner la plus grande publicité possible à notre prochain concert.

« Les cachets seront déposés, dès mardi, chez MM. Mathon, Rosoor, et frères, Dervaux-Coureur, libraires en ville.

« Recevez, etc. Pour le comité : Le président : L. Monnier »

**Roucy.** — Le mouvement de la population en 1885 comprend : 290 naissances, 127 décès, 58 mariages, 12 morts-nés.

## LILLE

**Nécrologie.** — On annonce la mort prématurée de M. D.-L. Forge, chirurgien-dentiste bien connu, décédé à Lille dans la force de l'âge. M. Forge était le principal élève de Duval, une personnalité locale de la génération précédente.

**Suicide d'un lillois à Paris.** — On lit dans le Figaro :

« Presque tous nos confrères ont connu le père Favre, qui dirigeait depuis trente ans, place de la Bourse, une Correspondance littéraire à laquelle étaient abonnés beaucoup de journaux de province. Le père Favre avait aussi organisé une petite agence de reproduction pour les littérateurs qui ne font pas partie de la Société des Gens de Lettres et qui trouvaient, grâce à lui, un débouché.

« Le pauvre père Favre vient de se suicider. Il s'est tué avant-hier soir d'un coup de revolver à la tempe droite.

« Avant de se tuer, le malheureux avait accroché sa montre à l'espagnolette de la croisée. Le corps a été trouvé vêtu et couché au pied d'un fauteuil.

« M. Rolly de Balnègre, commissaire de police, en se livrant à des recherches dans l'appartement, a trouvé, sur le chambranle de la cheminée, un petit carré de papier écolier sur lequel le suicide avait, le même jour, tracé ses dernières volontés :

« Je prie de prévenir immédiatement un notaire de la place de la Bourse qui s'installe mon exécuteur testamentaire et qui sait où est placée toute ma fortune.

« Suivaient des instructions, entre autres, pour le marbricr qui a construit son caveau au Père-Lachaise.

« Et, enfin, ces quelques phrases, datées du 15 janvier, signées Adolphe Favre :

« Ma dernière pensée est à Dieu. J'ai toujours cru en lui et j'ai toujours aimé.

« O mon Dieu! rejois moi dans ton sein!

« Paix et miséricorde à tous. »

« D'après les renseignements pris, le suicide était né à Lille en 1808. Veuf depuis longtemps, il n'avait plus de famille et habitait seul.

**Aggression nocturne.** — Hier, dimanche, vers minuit, M. Piquet, employé de commerce, passant avec sa femme, rue de la Gare, a été agacé par trois individus qui l'ont frappé et terrassé; ils ont ensuite pris la fuite du côté de la Grand-Place, mais sans être poursuivis par M. et Mme Piquet, un des agresseurs, Charles Dobbelaer, garçon boucher, a pu être arrêté par les passants et conduit au poste.

## CONCERTS ET SPECTACLES

**Grand Théâtre de Roubaix.** — Pour une première en France, la première de l'Étudiant pauvre, a été un véritable succès et le public qui bondait dimanche soir la salle du Grand-Théâtre a montré le plus vif enthousiasme pour ce charmant opéra-comique.

La pièce est excessivement amusante; la musique est agréablement variée. L'interprétation est bonne, la mise en scène des plus soignées.

## NORD

**Cour d'assises de Duval.** — Voici les trois nouvelles affaires qui ont été renvoyées par la Chambre des mises en accusation devant les assises de Nord : 1° Jean Sevaillier, 28 ans, ouvrier à Lille, tentative de s'assassinier par la femme Mathys ; 2° Libé-Louis Peret, 16 ans, incendie d'une meule à Flessis, près Lille ; 3° Adèle Procureur, 25 ans, servante à Lille, vols qualifiés.

**Une épidémie de variole noire** appelée communément dans notre contrée les poqueux noires, vient d'éclater d'une façon soudaine près de Béthune.

La commune de Bellignies a été particulièrement atteinte. Il y a eu, comme on le voit, vingt-trois décès, dont dix-huit appartenant à la classe de la jeunesse.

Les incendies dans la région. — Les incendies dus à la malveillance se succèdent depuis quelque temps, dans nos contrées, d'une façon véritablement effrayante. Le 6 décembre dernier, à Flessis, une meule appartenant à M. Miquel, cultivateur, était réduite en cendres. Le propriétaire, L. Heurt, jeune vignonnard de 17 ans à peine, avait aussitôt avisé le feu pour se faire arrêter. Le lendemain, M. Bahudo de Liscourt descendait à Toufflers ou un incendie également attribué à une main criminelle venait d'éclater. Le 9 décembre, à Wambreschies, le feu prenait deux fois dans la matinée et à quelques heures d'intervalle, dans la ferme occupée par Mme Leroy. Plusieurs bâtiments et la grange renfermant d'importantes récoltes, devaient la perdre des flammes. Une enquête ouverte sur les lieux mêmes, par M. Legrand, juge d'instruction, ne tardait pas à amener l'arrestation d'un individu très redouté, surnommé le Socier.

Enfin, il y a quelques jours, la gendarmerie de Cysnoing amenait à la prison de Lille, un sieur Emile Canny, âgé de 39 ans, mendiant, domicilié à Orchies, qui s'est reconnu l'auteur des cinq incendies qui depuis moins d'un mois ont jeté l'épouvante dans la commune de Mouchin.

Beaucoup d'autres crimes de cette nature, dont l'énumération serait trop longue et fastidieuse, ont été commis en 1885 dans la région du nord et principalement dans les environs de Lille. Il serait urgent d'y faire droit, d'apporter un remède à cet état de choses, en créant quelques nouvelles brigades de gendarmerie qui exerceraient une surveillance constante sur les réduits et les taudis où se réfugient les compagnons. C'est là une amonition que nous appelons de tous nos vœux, car elle rendrait un peu de sécurité à nos populations rurales déjà si durement éprouvées.

## L'Instituteur d'Erquinghem. — On lit dans la Gazette d'Armentières.

« Pour un instituteur selon le cœur de M. Goblet, c'en est un, et des moins rétrogrades. Ce n'est pas un de ces esprits légers et d'opinions superficielles; non, c'est un homme convaincu et mettant ses actions en conformité avec ses idées.

« Autrefois, il était convaincu que l'empire était le meilleur des gouvernements et que la religion était la sauvegarde la plus sûre pour la société.

« Notre ancien dévot est devenu par la grâce de la république un des plus fougueux révolutionnaires du pays.

« Il en donne et en garde des preuves indiscutables. Qu'on en juge par les deux petits faits suivants :

« Le 6 décembre dernier, notre homme qui ne reconnaît plus les saints du calendrier avait largement fêté Gambirinus. Il rencontre un père de famille qui l'aborde et lui demande des fournitures classiques pour son fils. Là-dessus, le disciple de Goblet s'emporte et vomit pendant un quart d'heure les plus horribles injures contre le Maire, contre les conseillers municipaux qui ne sont pas sots ou bêtes.

« Fier de ses exploits il rentre au cabaret et pour se rendre un peu de salive, il boit et boit tant que l'aurore le retrouve sur la table de l'estaminet. A neuf heures et demie du matin les élèves attendaient encore dans la cour de l'école que leur maître eût eu son vin. Grand congé pour toute la classe, qu'on joie!

« Dimanche dernier, notre homme qui ne reconnaît plus les saints du calendrier avait largement fêté Gambirinus. Il rencontre un père de famille qui l'aborde et lui demande des fournitures classiques pour son fils. Là-dessus, le disciple de Goblet s'emporte et vomit pendant un quart d'heure les plus horribles injures contre le Maire, contre les conseillers municipaux qui ne sont pas sots ou bêtes.